



French Standards for Self-Directed Support

www.selfdirectedsupport.org

Nous avons tous le droit de vivre en liberté et de participer pleinement à la vie communautaire. Ces droits fondamentaux ont été énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. La Convention de 2006 relative aux droits des personnes handicapées a souligné que les droits humains s'appliquent à tous, indépendamment du handicap ou de la maladie chronique. Pour garantir les droits humains pour tous, nous devons organiser des systèmes qui maximisent l'autonomie de la personne afin qu'elle puisse faire des choix et contrôler les aides dont elle a besoin.

Voici les éléments essentiels d'un système de soutien autogéré :

1. Argent – Je choisis comment dépenser l'argent qui me sert de mon soutien.
2. Décisions – C'est moi qui décide, je peux me faire aider pour prendre des décisions.
3. Éducation – Expliquez-moi ce qu'est le Soutien Dirigé par Soi-même et ce que cela signifie.
4. Information – Veillez à ce que chacun reçoive des informations claires sur le Soutien Dirigé par Soi-même. Ces informations doivent être disponibles dans plusieurs langues et respecter toutes les cultures et tous les milieux.
5. Administration – La planification et l'organisation de mon soutien doivent être aussi simples que possible.
6. Planification – Utiliser une planification centrée sur la personne, moi, pour m'aider à façonner mon propre avenir.
7. Organisation – Aidez-moi à recruter et à gérer le personnel de soutien, et à gérer mon budget. Cette aide doit être gratuite.
8. Famille et amis – Donnez à ma famille et à mes amis les informations dont ils ont besoin pour me soutenir.
9. Personnel – Traitez le personnel de soutien avec équité et respect. Rémunérez-les correctement.
10. Aide – Aidez-moi à savoir à quoi j'ai droit et comment obtenir du soutien. Ce soutien pourrait être apportée par des personnes qui ont aussi besoin d'aides et ont déjà vécues l'expérience.
11. Équité – La somme que je reçois en contrepartie de mon soutien doit être équitable. Elle doit être basée sur mes projets et mes besoins.
12. Lieu – Si je déménage dans une nouvelle région, je devrais toujours bénéficier du même niveau de soutien.
13. Défense des droits – Donnez-moi une représentation indépendante pour m'aider à faire valoir mes droits, à prendre des décisions et à être protégé contre les abus.
14. Contrôle – Je peux contrôler mes soins et mon soutien. Je peux choisir la part de soutien que je gère moi-même.
15. Qualité – Assurez-vous que mon soutien soit de qualité. Cela signifie que j'obtiens la vie que je souhaite et le soutien dont j'ai besoin.
16. Équité – Chacun devrait pouvoir bénéficier du Soutien Dirigé par Soi-même : les personnes de tous genres, des personnes en situation de handicap, origines ethniques, orientations sexuelles ou croyances religieuses.
17. Faites-moi confiance - Impliquez-moi dans les décisions concernant le fonctionnement du système de soutien.



CITIZEN NETWORK

FOR A WORLD WHERE EVERYONE MATTERS